

DJIGO Sophie, « Les migrants de Calais », édition Agone, 2016

Cet ouvrage est le fruit d'une enquête de 6 mois, menée entre octobre 2015 et Mars 2016, sur quatre lieux de transit : les « jungles » de Calais et de Norrent-Fontes ; la gare d'Hazebrouck et le TER Calais-Hazebrouck. Il interroge à l'évidence les faits, creuse les mots qui s'imposent trop facilement à la bouche ; il nous prend par la main pour nous faire dépasser toutes les urgences quotidiennes qui suffisent à captiver notre attention, et nous ouvrir un horizon politique. Rien de rébarbatif et d'abstrait dans ce livre. Le lecteur en parcourt les pages comme le chaton dévide la pelote de laine et, ce faisant, découvre que les réfugiés qui sont passés par Calais laissent derrière eux bien plus que des chaussures à moitié enfouies dans le sable, bien plus que des fidélités tenues à bout de smartphones : ils laissent un impératif qui est d'imaginer et de construire, pièce après pièce, un avenir habitable par tous. La construction de cet avenir passe par l'aptitude à considérer les réfugiés comme des sujets dont il importe d'écouter et de discuter les analyses qu'ils développent eux-même sur leur situation.

Les trois premiers chapitres recensent plus particulièrement les éléments qui s'additionnent pour faire de la « jungle » un lieu où les contradictions prolifèrent, cohabitent : un provisoire qui dure ; une hospitalité déployée sur un sol qui brûle les pieds ; le besoin de s'installer sans pour autant s'établir ; l'existence d'une zone de non-droit créée par un Etat fondé sur le Droit ; l'humain, fondement même des droits de l'homme, disqualifié comme statut ; superposition des réalités du terrain et des représentations colportées par les medias ; écart entre les intérêts particuliers et le sens commun ; illégalité liée à un fait précis, le séjour irrégulier sur le territoire, qui criminalise tous les faits et gestes des personnes concernées, et contamine ceux qui les approchent.

Le chapitre 4 part davantage à la découverte des soubassements du vivre ensemble qui a façonné et donné sa cohésion à la « Jungle » : l'aide matérielle apportée par les associations ; le caractère politique des amitiés gouvernées par le sens de la vie pratique ; un investissement de l'espace par les dynamiques propres au socio-culturel, à l'esthétique, et à l'économique ; la rémanence des cultures ethniques ; le rôle actif des représentants des diverses communautés ; le souci d'un affichage de leur légitimité par les réfugiés, face à l'illégalité dans laquelle les pouvoirs publics prétendent les résumer et les contenir. Les piliers de cette présentation de soi sont, parmi d'autres, le récit qu'ils font d'eux-mêmes ; l'exposition d'une éthique de vie qui les guide et les soutient ; la volonté de demeurer les agents de leur propre histoire.

Dans les chapitres 5 et 6, Sophie Djigo s'emploie notamment à dénoncer l'usage abusif et contre-productif de la notion d'hospitalité, quand il s'agit de réformer les politiques européennes en matière d'immigration. L'hospitalité relève du registre privé : elle subordonne l'accueil à une invitation fondée sur l'appréciation personnelle d'une situation. Le droit d'asile, lui, doit être clairement guidé par la simple application de lois fondées sur des critères politiques. L'auteur insiste également sur la nécessité de créer, parallèlement au droit d'asile, un statut juridique de « migrant en transit » associé à un titre de séjour temporaire, renouvelable. Une visite de l'histoire ancienne des « lieux de franchise », ces territoires où l'on pouvait trouver un refuge inconditionnel, vient renforcer la pertinence d'un tel « droit de transit ». De tels lieux de franchise se sont ébauchés à l'échelle de municipalités (Norrent-Fontes, Grande Synthe, Steenvoorde, Tétéghem), principalement là où des maires ont voulu et su résister à la pression des injonctions préfectorales. Quoiqu'il en soit, ce sont bien, prioritairement, les politiques locales qui sont appelées à porter et à prendre la responsabilité des situations humaines impossibles générées par des lois et des réglementations fondées sur des conditions générales et des critères prédéfinis.

Naguère, des villes se sont déclarées « villes-refuges » et ont accueilli le parlement international des écrivains victimes de persécutions ou de censures. Répondant à la même inspiration, en février

2016, la ville de Hambourg a accueilli la première conférence internationale des réfugiés et des migrants. Tel devrait être le rôle des zones de franchise : permettre la prise de parole des sans voix ; favoriser leur accès à une représentation publique que l'on pourra qualifier de « citoyenne », dès lors que la citoyenneté sera plus directement associée au simple fait, pour un individu, d'être concerné par telle décision politique.

Zone de franchise ?

D'une certaine façon, le livre de Sophie Djigo l'est lui-même en hébergeant une douzaine de pages qui restituent la parole des « bouches cousues » de mars 2016. L'accueil de ces voix du silence se détache sur fond des positionnements respectifs des « humanitaires » et des « militants ». La question s'ouvre : celle de la rencontre des aspirations propres aux réfugiés et celle propres aux différents acteurs qui se portent à leur rencontre.

Philippe Demeestère